

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 25 mai 2020 à 18h30

Etaients présents : MM Mmes : LATOUILLE, MARTHON, CLOT, VEYRIRAS, ARNAUD MM. Mmes LEJEUNE, BRUN, DEMAR-LAGE, LECOMTE, DESBORDES, DUPUY, TIGOULET, BAUDRY, MARBOUTY, BATAILLER.

1^{ère} Partie :

Avant de procéder à la mise en place de l'élection du Maire, Mme LEJEUNE Marie-Josée doyenne de l'assemblée est désignée présidente de l'assemblée selon l'article L 2122-8 du CGCT.

Mme Sabrina TIGOULET et M. Bertrand DESBORDES sont nommés assesseurs. Mme Marie-Cécile LECOMTE est nommée en qualité de secrétaire de Séance.

Christian LATOUILLE procède à l'installation du conseil municipal et demande si quelqu'un d'autre que lui est candidat au poste de maire. Pas d'autre candidat.

Le vote à bulletin secret a lieu. Résultat du vote : 14 pour, un blanc.

Christian LATOUILLE est élu maire et installé dans ses fonctions.

Un second vote a lieu pour choisir soit : 4 postes d'adjoints et 2 postes de délégués.

Résultat du vote : Vote à l'unanimité.

Il y aura donc 4 postes d'adjoints et 2 postes de délégués.

Election des adjoints :

Poste de premier adjoint : un candidat : Alain MARTHON :

Alain MARTHON est élu à 14 voix pour, un bulletin nul.

Poste de deuxième adjoint : un candidat : jacqueline CLOT :

Jacqueline CLOT est élue à 14 voix pour, un bulletin blanc.

Poste de troisième adjoint : un candidat : Philippe VEYRIRAS

Philippe VEYRIRAS est élu à 14 voix pour, un bulletin blanc.

Poste de quatrième adjoint : deux candidats : Fabrice ARNAUD, Claude MARBOUTY

Fabrice ARNAUD : 13 voix.

Claude MARBOUTY : 1 voix ; un bulletin blanc.

Fabrice ARNAUD est élu à 13 voix pour.

Les quatre adjoints sont installés.

Il est procédé au vote des 2 délégués qui sont Mme Marie-Josée LEJEUNE et M. Jean Michel BRUN : à l'unanimité le conseil municipal a décidé de nommer M. Jean Michel BRUN ET Mme Marie-Josée LEJEUNE.

Indemnités du maire, des adjoints et des conseillers délégués

L'indemnité du Maire sera de 44% du traitement correspondant à l'indice brut 1027
L'indemnité des Adjoints sera de 17,85 % du traitement correspondant à l'indice brut 1027.
L'indemnité des conseillers délégués sera de 7,70 % des traitements à l'indice brut 1027.
Ces indemnités sont votées à l'unanimité.

M. Le Maire informe le conseil municipal qu'en vertu de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T), le conseil municipal peut, par délégation du conseil municipal, lui accorder des délégations de pouvoir.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de donner une délégation générale reprenant le 4° de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le maire rendra compte à chaque réunion obligatoire du conseil municipal, des décisions prises en vertu de la présente délégation de pouvoir.

Mise en place des différentes commissions et délégations : voir annexe 1

2ème Partie :

I. Délibération pour le maintien à la semaine scolaire de 4 jours

Normalement, l'organisation de la semaine scolaire des écoles primaires est de 9 demi-journées. Depuis septembre 2017, le RPI Saint Hilaire Bonneval - Pierre-Buffière avait choisi une organisation à la semaine scolaire de 4 jours mais cette demande dérogatoire n'était valable que pour 3 ans. M. le Maire informe qu'une nouvelle délibération doit être prise pour le maintien à la semaine scolaire de 4 jours.

M. VEYRIRAS Philippe précise que le Conseil Municipal de la Commune de PIERRE-BUFFIERE a également voté pour le maintien à la semaine de 4 jours.

Le conseil d'école et les directrices d'école souhaitent rester à 4 jours.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité ce maintien à la semaine scolaire de 4 jours.

II. Délibération autorisant le recrutement d'un agent contractuel

Le contrat de Caroline TAURON arrivant à son terme au 1^{er} juin 2020, nous devons le renouveler jusqu'au mois de novembre, elle donne entière satisfaction et sera titularisée à cette date.

Le Conseil Municipal est d'accord à l'unanimité pour renouveler le contrat de Caroline TAURON.

III. Point sur la situation des 2 mois écoulés

1. Pouvoir du Maire

Ordonnance du 1^{er} avril 2020 (Conseil des Ministres)

Le Maire, les présidents d'établissement public de coopération intercommunale, de conseil départemental, de conseil régional ou de collectivité à statut particulier, se voient confier automatiquement l'intégralité des pouvoirs qui auparavant pouvaient être délégués par son assemblée délibérante.

2. Masques

900 masques chirurgicaux destinés aux employés sont arrivés fin avril, le stock permet d'aller jusqu'aux vacances d'été.

400 masques alternatifs offerts par l'entreprise COPIREL où travaille Mireille, ont été distribués le 12 mai aux personnes âgées et ceux qui en avaient fait la demande.

700 autres masques commandés avec la communauté de communes ne sont pas arrivés vendredi 22 mai comme prévu, peut-être la semaine prochaine !!!

M. Le Maire précise qu'une nouvelle commande de 1000 masques chirurgicaux a été réalisée et cela permettra de subvenir au besoin jusqu'à la fin d'année 2020.

3. Gel et produit désinfectant

Des produits désinfectants ont été commandés et livrés par HYCODIS (produits pour les sanitaires et toutes les surfaces).

Nous avons commandé 10 litres de gel hydroalcoolique à l'entreprise SOLIBIO et 70 litres ont été offerts par une entreprise qui souhaite garder l'anonymat.

4. Ecole

La reprise de l'école s'est faite le jeudi 14 mai de façon alternée : 2 classes le jeudi puis 2 autres classes le vendredi, même organisation pour lundi 18 et mardi 19 mai.

Les 4 classes sont rentrées le lundi 25 mai avec un effectif d'environ d'une vingtaine d'enfants.

La garderie et le restaurant scolaire sont ouverts.

5. Négociation du contrat d'assurance « VILLASUR » avec **GROUPAMA** pour un gain de 400 € annuel pour des garanties identiques voire supérieures.
6. Négociation de l'achat d'électricité avec **ENGIE** qui était le mieux placé pour un gain de 2 000 € annuel.
7. Recrutement en cours d'un agent technique pour remplacer Jean-Pierre qui va faire valoir ses droits à la retraite au 1^{er} avril 2021. Une fiche de poste a été établie par le centre de gestion à Limoges, l'annonce est en ligne sur leur site jusqu'à début juin. Monsieur le Maire précise qu'à ce jour, il a reçu 5 candidatures.

IV. Projets en cours 2020

- Les travaux de voirie sur la route du Masgardaud sont terminés. *Remarque de plusieurs élus : les travaux sont à refaire, le revêtement au sol n'ayant pas tenu.*
- L'aménagement du vestiaire de tennis est en cours.
- La maison communale :
 - en attente du retour du permis de construire qu'on devrait avoir dans les 15 prochains jours.
 - le dossier pour lancer l'appel d'offre pour les travaux est terminé (EPURE). En attente du dossier du bureau de contrôle pour faire le lancement au plus tard la semaine du 15 juin.
- Sécurisation de l'accès aux cloches de l'Eglise (2 350,56 € TTC) : le Conseil Municipal est d'accord à l'unanimité pour les travaux de sécurisation de l'accès aux cloches de l'Eglise.

- Achat autolaveuse pour le restaurant scolaire + classes (3 180,00 € TTC) : le Conseil Municipal est d'accord à l'unanimité pour l'achat de cette autolaveuse mais à voir si elle peut être utilisée sur du parquet.
- Achat de 2 caméras pour les Eco points à Manucentre (989,80 € TTC) : le conseil Municipal est favorable à l'achat de ces 2 caméras.

Plusieurs élus ont attiré l'attention de Monsieur le Maire sur le dépôt de vêtements et cartons non cassés à côté des conteneurs situés au hangar.

V. Projets en cours de lancement

- Assainissement du centre bourg :

La maîtrise d'œuvre pour réaliser le réseau d'assainissement va être confiée à VRD'EAU (VIOLA Mathieu).

Après une première offre de 16 550 €, nous avons négocié une baisse de 5 %, l'offre est maintenant à 14 120 € à laquelle il faut rajouter 995 € de dossier pour l'agence de l'eau (rapport loi sur l'eau).

Le coût des travaux est estimé à 237 000 € HT, le relevé TOPO chiffré par le cabinet DUARTE à 2 700 € HT. L'enveloppe globale est de 255 000 € HT.

Le dossier de subvention demandé au CTD et à l'agence de l'eau est de 265 800 € HT.

- Pour ce qui est de l'aménagement du centre bourg - phase 2, l'appel d'offres est lancé pour la maîtrise d'œuvre : délai fixé au mardi 9 juin, le coût est estimé à 50 000 € HT.

Les travaux se feront en deux tranches :

- **1^{ère} tranche** ⇒ de la place de la Mairie au cœur du bourg compris : 450 000 € HT
- **2^{ème} tranche optionnelle** ⇒ du cœur du bourg à l'entrée d'agglomération coté RD 32 y compris la rue du Petit Tour et la liaison piétonne jusqu'au lotissement de Plaisance : 160 000 € HT, **Soit un coût total de 660 00 € HT.**

Le Conseil Municipal est dans l'attente du retour de l'appel d'offres pour se prononcer sur ces divers travaux.

VI. Divers

- **Maison médicale** : la réunion d'expertise qui devait avoir lieu vendredi 3 avril est repoussée au vendredi 31 juillet.
- Monsieur Le Maire demande à la Commission Communication de s'occuper de la création d'un Facebook au nom de la Mairie de SAINT-HILAIRE-BONNEVAL.

Prochaine réunion du conseil municipal : jeudi 11 juin 2020 à 19H00

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 30.